

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11014**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Licence d'administration publique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Poitiers, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'Université de Poitiers , Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires d'une licence d'administration publique pourront prétendre à des emplois dans lesquels seront mises en œuvre les activités suivantes :

- Participer à la préparation de l'action des pouvoirs publics.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'accomplissement de l'action administrative.
- Evaluer la conformité des pratiques de terrain avec les programmes, mesures et textes réglementaires.
- Intervenir sur le terrain, soit à titre préventif (ouverture de droits, délivrance d'habilitations), soit à titre de contrôle et de redressement (notifications administratives, poursuites, instruction de dossiers contentieux).
- Rendre compte de la conduite des travaux devant les autorités hiérarchiques et les instances de coordination des politiques de l'Etat.

Diriger une équipe et mener des réunions

Compétences générales :

- Capacités de travail en autonomie et en équipe
- Savoir analyser et synthétiser les informations disponibles (textes réglementaires, données de fait etc.)
- Adopter une approche pluridisciplinaire
- Savoir communiquer à l'écrit et à l'oral
- Maîtriser les aspects essentiels des TIC

Compétences disciplinaires spécifiques :

- Connaître l'organisation et du fonctionnement des structures administratives françaises
- Avoir des connaissances générales dans les domaines juridique, financier et économique
- Avoir une bonne culture générale sur l'ensemble des grands problèmes ou questions contemporains

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Administration publique (Etat ou collectivités territoriales)

Secteur para-public

Chargé de missions auprès des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des politiques locales

Attaché territorial (Cat A)

Rédacteur territorial (Cat B)

Inspecteurs (cat A) ou contrôleurs (Cat B) des impôts, trésor, douane

Attaché d'administration centrale

Attaché des services scolaires et universitaire

Officier de gendarmerie

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1702 : Direction de la sécurité civile et des secours

K1503 : Contrôle et inspection des impôts

M1203 : Comptabilité

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

M1605 : Assistantat technique et administratif

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'accès à la sélection à l'entrée est possible avec un L2 validé ou une autre formation bac+2 (DUT BTS) avec équivalence. Il s'agit d'une formation universitaire validée par 60 crédits ECTS. Elle se déroule sur 2 semestres de 30 ECTS chacun, soit environ 1436 H de travail (encadré et personnel par semestre)

Les cours s'organisent en 3 unités d'enseignements pour chaque semestre. Le contenu général de ces enseignements est le suivant :

- Connaissances en droit public (droit constitutionnel ; institutions administratives ; droit administratif général ; droit communautaire) et Finances publiques (Etat et locales)
- Connaissances en économie (mécanismes économiques et politiques économiques)
- Connaissances en culture générale, histoire contemporaine et relations internationales
- Acquisition des techniques d'expression écrite et orale (note de synthèse, dissertation, exposé - discussion)

L'essentiel de ces enseignements fait l'objet de conférences de méthode (travaux dirigés préparés). Chaque UE fait l'objet d'évaluations notées. Ces évaluations écrites et orales participent du contrôle continu sur la base duquel la licence est dispensée en première session. Une seconde session est organisée sous forme d'examens terminaux.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé des enseignants de l'IPAG
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé des représentants de l'IPAG et du SAFIRE
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Le jury est composé des représentants de l'IPAG et du SAFIRE

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 08 juillet 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

SEEP Université de Poitiers

<http://www.univ-poitiers.fr>

Autres sources d'information :

Université de Poitiers

Lieu(x) de certification :

Université de Poitiers

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IPAG

BÂT.A1

2,rur Jean Carbonnier

86022 Poitiers

Historique de la certification :

www.univ-poitiers.fr